



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 522-2018 ET 523-2018**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 7 août 2018, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 522-2018 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de créer une nouvelle zone agro-forestière 203.1-Af à même une partie de la zone 203-Cn;
 - Règlement numéro 523-2018 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'autoriser la classe d'usages P3 Éducation dans la zone 085-P;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 13 septembre 2018 lors de la délivrance du certificat de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 18 septembre 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**